L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

La délégation chargée de se rendre auprès du gouvernement se compose de MM. Beytral, Salis, Jamais, Turrel, Duval et Beaudrein.

***

Voici quelques renseignements complémentaires sur la réunion dont M. Salis a, tout d'abord, indiqué le but.

Le député de l'Hérault a vivement insisté pour que la Chambre ne capitulât pas devant la manifestation du Sénat et maintînt plus que jamais son immuable intention de maintenir dans le budget la réforme si importante et si démocratique de la loi des boissons.

MM. Turrel, Lagnel et Leygues ont ensuite parlé dans le même sens.

M. Jamais prend ensuite la parole. Il soutient énergiquement la réforme de l'impôt des boissons et son incorporation dans le budget. Si on ne l'incorpore pas dans le budget de 1893, on n'aura pas le temps de la faire aboutir avant la fin de la législature. C'est la dernière chance que nous avons de donner enfin au pays une réforme qu'il attend depuis si longtemps. Nous manquerions à notre devoir si nous ne le faisions pas.

Quand nous avons demandé cette réforme au commencement de la législature, on nous a dit qu'il fallait attendre; et maintenant on nous dit qu'il est trop tard. C'est là un procédé inadmissible.

D'ailleurs, en acceptant la disjonction non seulement nous renoncerions à la plus importante réforme de cette législature, mais encore nous rendrions impossible la réforme des octrois dont la discussion va venir dans quelques jours.

Nous devons donc maintenir énergiquement la réforme dans le budget. J'espère que nous serons soutenus dans cette attitude par le gouvernement puisqu'il s'est associé à la loi. Et je propose que nous décidions de lui envoyer une délégation pour lui faire connaître que nous comptons sur son appui.

Au Sénat

La commission des finances

La commission des finances s'est réunie à deux heures.

Au début de sa séance, elle a entendu MM. Siegfried, ministre du commerce et de Selves, directeur général des Postes et des télégraphes au sujet de cette section spéciale du budget de ce département.

L'audition du ministre a trait à l'augmentation de traitement des employés des postes réclamée et votée par la Chambre des Députés.

MM. Siegfried et de Selves ont fait connaître à la commission que l'augmentation de crédit, égale à 2.800.000 francs, permettrait non-seulement de relever certains traitements, mais encore de donner aux facteurs urbains et ruraux un jour de congé par semaine.

Cette mesure ne sera applicable en 1893, qu'aux trois quarts du personnel.

En 1894, le crédit sera porté à 3.200.000 francs et tous les employés pourront bénéficier de cette amélioration de situation.

La commission a entendu ensuite la lecture du rapport de M. Roger sur le budget de la guerre et l'a approuvé.

Demain, ouverture de la discussion générale sur le régime des boissons et, lundi, audition des représentants des syndicats des brasseries.

LE PANAMA

Le Conflit entre C. Herz et Reinach

Nous avons parlé du conflit survenu entre Cornelius Herz et Reinach, conflit qui compromettait sérieusement la Société de Panama et que nos hommes politiques cherchèrent à neutraliser.

Quel était ce conflit ? Le Gaulois prétend l'avoir trouvé :

M. Cornélius Herz, dit-il, avait toujours invoqué un traité signé par la Compagnie de Panama et en vertu duquel il devait être seul *chargé des relations politiques de la Compagnie.*

En vertu de ce traité il devait, disait-il, recevoir des sommes très importantes, des millions... Ce traité, le docteur interrogé, a *déclaré à diverses reprises qu'il l'avait brûlé.*

Quoi qu'il en soit, lorsqu'il apprit que M. de Reinach avait été substitué à ses prétendus droits et à ses fonctions d'intermédiaire, qu'il avait touché des millions pour faire le *nécessaire, qu'Arton avait de son côté,* reçu une délégation de M. de Reinach, que par ce double fait, un très grand profit lui avait échappé, il conçut une colère violente; il se trouvait, en effet, frappé dans sa vanité et *dans sa cupidité. Il chercha à se venger tout* en retrouvant par le chantage un bénéfice qu'il n'avait pu obtenir par la corruption.

Des explications terribles eurent lieu entre M. de Reinach et M. C. Herz, qui allèrent jusqu'aux voies de fait.

Mais M. de Reinach tenait bon. Il fallait frapper un grand coup. M. C. Herz part pour Francfort. Son plan était simple. Il voulait terrifier les pouvoirs publics, sénateurs et députés. Il lance des dépêches par monceaux à tous ses amis politiques et, en même temps, et par une conception très hardie, il menaçait le gouvernement lui-même.

C'est ce qui résulte de l'extrait suivant de la déposition de M. Marius Fontane, interrogé par M. Franqueville.

Extrait des dépositions de M. Marius Fontane

Demande de M. Franqueville. — Quel rapport existait entre Cornelius Herz et le baron de Reinach ?

Réponse de M. Fontane. — J'ignore absolument le lien qui existait entre Cornélius Herz et Reinach. Cornelius Herz nous a adressé, 9, rue Charras, un télégramme de Francfort commençant par ces mots : « Votre ami. »

Demande. — Pouvez-vous continuer le sens de la dépêche, dans le texte de cette dépêche?

Réponse. — J'ai le souvenir suivant : *Votre ami de Reinach.* Je ne me rappelle plus le reste, mais j'ai conservé l'impression que cette dépêche m'a été adressée *pour qu'elle fût connue du ministère de l'intérieur comme moyen de chantage;* car, à cette époque, il était de notoriété que Cornélius Herz soumettait le baron de Reinach à un chantage épouvantable.

Demande. — Pourquoi ce chantage et à cause de quoi ?

Réponse. — Je ne l'ai jamais su ; mais, suivant moi, M. de Reinach était un immense naïf. Pour moi, c'était un Isaac Pereire, moins la tête et avec beaucoup de naïveté.

Demande. — Vos souvenirs ont mis « M. de Reinach » après ces mots : « Votre ami ». Ce télégramme est ainsi conçu : « Votre ami cherche à traiter; il faut qu'il paie ou saute; et, s'il saute, *ses amis tomberont avec lui.* Je briserai tout plutôt que d'être volé d'un centime. Avisez, car il n'est que temps. » Sur ce télégramme, une date est manuscrite : « 10 juillet 1888 ». Il est signé : « Cornélius Herz » et il est *expédié de Francfort.*

Réponse. — Je ne me rappelle pas le texte de ce télégramme. C'est moi qui a écrit de ma main « 10 juillet 1888. » « Votre ami » sous-entendait pour moi : « de Reinach », et, comme je l'ai dit, je n'ai vu dans ce télégramme qu'un moyen de chantage et je ne lui ai pas donné d'autre importance. J'ajoute que je n'y ai rien compris.

300,000 francs à la presse

Le Figaro n'avait point donné les noms des journaux entre lesquels une somme de 300,000 francs auraient été partagés. *L'Intransigeant* a prétendu immédiatement pouvoir compléter cette lacune et a publié la liste suivante des personnes ayant touché de l'argent.

MM. Raoul Canivet, du *Paris*, 75,000 fr.; Victor Simond, du *Radical*, même somme ; G. Simond, du *Radical*, 50,000fr.; Popuchon, du *Radical*, 25.000 fr. Soit au total, 300,000 francs.

A cela le *Radical* répond par l'article suivant :

AUX CALOMNIATEURS

L'Intransigeant ayant, une fois de plus, produit contre le *Radical* diverses allégations qui constituent autant de mensonges, nous lui avons adressé, par ministère d'huissier, la réponse qui suit :

Dans ce but de dénigrement, *l'Intransigeant* d'hier a publié des chiffres représentant certaines sommes qui, selon lui, auraient été versées au *Radical* à titre de la publicité par la Compagnie de Panama.

Ces chiffres sont faux comme les noms qui les accompagnent ; M. Papuchon a encaissé le montant de la publicité faite par le journal le *Parti Ouvrier* et non par le *Radical*, les pièces comptables le prouvent.

M. G. Simon, qui n'a aucun lien de parenté avec M. Victor Simond, n'a jamais pu toucher aucune somme au nom du *Radical.*

Le *Radical* comme tous les journaux, a reçu de la Compagnie de Panama le montant de la publicité qu'il lui fit dans sa partie financière.

Est-ce simplement au même titre que *l'Intransigeant* a touché les sommes ci-dessous dont la liste vient d'être publiée sans que l'organe boulangiste ait opposé un démenti ?

L'Intransigeant		156.421
—	(J. et E.) divers	1.000
—	(Annonces).	6.860
—	(Administrateurs)	3.000

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission d'enquête sur Panama reprend *ses séances lundi prochain.*

Elle doit commencer à entendre la lecture du volumineux rapport de M. Guillemet sur les entrepreneurs.

Elle aura ensuite à entendre les rapports *de M. Bory sur la publicité et de M. Vallé sur les syndicats.*

Enfin, elle entendra le rapport préparatoire de M. Brisson, qui, s'appuyant sur les divers rapports partiels, présentera les conclusions *générales que l'enquête aura dégagées.*

L'instruction

Paris, 3 mars. — Dans l'après-midi M. Franqueville a longuement conféré avec M. Houillier, *inspecteur de la sûreté* auquel il a demandé des renseignements très précis sur la mission dont il avait été chargé à Londres auprès de Cornélius Herz.

M. Franqueville a entendu en outre M. Chabert, *ingénieur-électricien*, qui fut jadis en relations d'affaires avec Herz et MM. Fontane et de Lesseps.

On dément au parquet que le procureur général ait l'intention de provoquer le renvoi de l'affaire de corruption à une session ultérieure à raison de la publication de certains interrogatoires. Il est certain, maintenant que le procès viendra bien à la date indiquée. Le ministère public, croit-on, dressera demain sa liste de témoins.

M. de Lesseps serait disposé à citer en témoignage MM. Floquet, Freycinet et Clémenceau.

LE PROCÈS DE BORDEAUX

L'AFFAIRE RAYNAL-DENAYROUSE

Devant la cour d'assises de la Gironde

Bordeaux, 3 mars.—Les mêmes témoins qui avaient fait défaut à l'audience de jeudi font encore défaut à celle de vendredi.

Me Andrieux, tout en déplorant les absences, renonce à leur déposition, et la Cour décide de passer outre.

M. Reinach s'expliquant sur les allégations produites jeudi, dit que ce fut sur la demande de MM. Rotschild et Raoul Duval, que la *République française* fit une campagne contre le boulangisme.

M. Reinach ne connait pas M. Rotschild, il n'eut jamais aucun rapport avec la compagnie de Panama.

Le traité publié et passé entre la Compagnie et le journal, le fut par M. Denayrouze même.

Me Trarieux plaide pour M. Raynal. « Je n'ai pas l'intention, dit-il, de suivre M. Denayrouze et la *Cocarde* dans leurs allégations sinueuses et diverses.

» Je viens défendre mon ami Raynal. »

Plaidoirie de Me Trarieux

Me Trarieux rappelle la campagne entreprise depuis quelque temps. Dans toute cette campagne, dit-il, le cas de M. Denayrouze est spécial.

De gaieté de cœur, il a lancé contre un ancien collègue une diffamation épouvantable.

Les débats de l'audience d'hier ont déjà fait la lumière sur cette odieuse campagne : je vais en dégager la responsabilité.

Il faut remonter à l'origine de cette campagne.

L'affaire de Panama a jeté dans le pays une légitime émotion.

Ce n'est pas un ennemi de nos institutions qui va se faire le vengeur de la morale outragée, c'est un vieux républicain, un opportuniste même.

Me Trarieux examine les divers documents qui ont suivi la publication de la lettre de M. Denayrouse dans la *Cocarde* et l'attitude de l'accusé, qui, en présence des démentis formels qui lui ont été infligés par les personnes dont il citait les noms, loin d'atténuer sa diffamation, l'a accentuée encore par la publication de lettres et d'articles qui parurent dans le *Figaro* et dans d'autres journaux.

L'avocat dit qu'il ressort, de tout ce que M. Denayrouse a publié, que c'est lui qui a demandé à s'expliquer devant la justice, après s'être dérobé sur un autre terrain.

M. Trarieux explique ensuite pourquoi M. Raynal a donné rendez-vous devant le jury de Bordeaux, ville dont il est le député, où il a passé une partie de sa vie, où se trouvent ses amis et ses adversaires, où il lui importait de confondre ses diffamateurs, et non devant le jury de la Seine qui, ne connaissant par le passé du plaignant, pouvait se laisser impressionner par les polémiques.

Me Trarieux examine les deux points suivants :

1° Sur quoi est basée la lettre dans laquelle M. Denayrouse reproche à M. Reinach d'avoir voulu transformer *la société de la République* en société en commandite pour pouvoir régner en maître comme administrateur et agir à sa guise ? mais il résulte d'un document produit au procès que le projet de commandite a été fait en collaboration et que ce projet est écrit de la main même de l'accusé.

2° M. Denayrouse dit que les propos allégués, tenus par M. Reinach, l'auraient été devant le conseil. Or, le conseil, outre MM. Reinach et Denayrouse, se compose de MM. Charles Ferry, Poirrier et Devès.

Les deux premiers vinrent déposer hier que quoiqu'ils aient assisté à toutes les réunions du conseil d'administration, jamais M. Reinach n'y tint les propos reproduits dans la *Cocarde.*

Quant à M. Devès, il a télégraphié à l'avocat général qu'il ne sait autre chose que ce que relatent les procès-verbaux qui sont muets sur les déclarations de M. de Reinach.

Donc, tous les témoignages invoqués par M. Denayrouse se retournent contre lui.

M. Trarieux termine en appelant la sévérité du jury sur la presse qui vit de scandales.

L'audience est suspendue à 1 h. 25.

LE REQUISITOIRE

Bordeaux, 3 mars. — A la reprise, M. l'avocat général Waller dit que sa conviction s'est formée à l'audience d'hier. Les divers témoignages l'ont convaincu de la culpabilité de *M. Denayrouse. C'était à lui qu'incombait le* fardeau de la preuve d'un fait diffamatoire. Il n'a pas fait cette preuve. Il a volontairement porté atteinte à l'honneur et à la considération de M. Raynal.

Messieurs les jurés vous ne voudrez pas que la liberté de la presse devienne la liberté de tout dire. Vous rapporterez un verdict affirmatif contre M. Denayrouse, complice du gérant de la *Cocarde* qui est le principal auteur du délit.

Plaidoirie de M. Andrieux

Me Andrieux développe comme arguments que la lettre publiée par la *Cocarde* visait Ferry et Reinach et non pas Raynal.

M. Raynal a eu tort de les prendre tous les *deux sous son aile. Il raconte la vie de* Denayrouse, qu'il déclare parfait honnête homme.

La plaidoirie est toute à bâtons rompus, entrecoupée de saillies-anecdotes. Il dit que *quand on fit les démarches auprès de Christophle* personnellement, on pensait que le *Crédit foncier* ne se montrerait pas indifférent.

Pendant une heure, Andrieux exerce sa *verve* sur M. Reinach et la *République française* dont il raconte l'histoire.

Andrieux termine en s'efforçant de démontrer que M. Reinach a tenu le propos rapporté par M. Denayrouse, ce qui prouve que la *démarche auprès de M. Christophle* a eu lieu.

Il demande l'acquittement de Denayrouse.

L'audience est renvoyée à ce soir huit heures et demie.

VERDICT

Après délibération d'une heure trois quarts, le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions et muet sur les circonstances *atténuantes.*

Me Dubourg, avoué, partie civile demande à la *Cocarde* 20,000 fr. de dommages et intérêts, à M. Denayrouse 1 franc.

La Cour se retire pour délibérer.

Le JUGEMEMT

La cour prononce contre Varion la peine de 100 fr. d'amende et 2.000 fr. de *dommages et intérêts.*

Contre Denayrouse la peine de **TROIS MOIS DE PRISON ET 1 FRANC DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS.**

L'arrêt sera inséré **dans cinq journaux** de Paris ou **de province au choix de M. Raynal.**

LA SITUATION POLITIQUE

Paris, 3 mars. — Le président du conseil a reçu les rapports de tous les préfets sur la situation politique dans les départements. L'impression générale qui se dégage de ces rapports est que les derniers événements n'ont modifié en rien l'état des esprits et que l'opinion républicaine n'a subi aucune atteinte, ainsi qu'en témoignent, d'ailleurs, les élections partielles qui se sont succédé depuis quelque temps.

LES NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS

électorales

Paris, 3 mars. — C'est seulement lundi ou mardi prochain que M. Ribot, ministre de l'intérieur, déposera à la Chambre le projet de loi relatif aux modifications des circonscriptions électorales et du nombre des députés résultant des variations dans le chiffre de la population.

On sait qu'il y a à modifier sept circonscriptions qui ont droit à un député de plus et à en supprimer deux dans des arrondissements qui n'ont plus droit qu'à un député. Le tracé des circonscriptions nouvelles à créer n'est pas encore définitivement arrêté.

Le gouvernement demandera aux Chambres de voter le projet de loi avant les vacances de Pâques.

Manifestation d'étudiants

Paris, 3 mars. — *Le cours de M. Laroumet* a eu lieu aujourd'hui sans incident. Les plus grandes précautions avaient été prises pour que les élèves inscrits au cours puissent seuls pénétrer dans l'amphithéâtre.

Dans la rue de la Sorbonne, 300 étudiants environ étaient groupés attendant la sortie de M. Laroumet. Voyant que celui-ci ne paraissait pas, ils se sont portés dans la rue des Ecoles devant la grande porte de la Sorbonne.

Un quart d'heure environ après la fin du cours, M. Laroumet est sorti seul à pied et a gagné le boulevard St-Michel par la rue des Ecoles. Il a été aussitôt reconnu et les étudiants *se sont mis à le suivre en criant :* Conspuez Laroumet.

Les pompes dans une réunion mouvementée

Paris. 3 mars. — La *Chambre syndicale* ouvrière des limonadiers avait provoqué ce soir une réunion à la Bourse du travail pour protester contre les bureaux de placement.

Les anarchistes envahissent la salle. Des *bagarres éclatent sur tous les points. L'électricité* est éteinte. Alors les anarchistes allument des torches faites de numéros de la *Révolte.* Le tumulte continue.

Les employés de la Bourse du travail se *décident à faire jouer les pompes à incendie* pour faire évacuer la salle.

Les assistants furieux se massent alors devant la Bourse, mais des escouades d'agents de police arrivent et refoulent sur la place de la République.

L'« Allemania » au Hâvre

Le Hâvre, 3 mars. — Le steamer *Allemania* dont le capitaine eut un conflit à la Guyane avec le commandant Servent, du transatlantique *Canada*, vient d'arriver.

Le commandant Servent a envoyé ses témoins au capitaine de *l'Allemania.*

Le drame mystérieux de Sommières

Décision de la Cour suprême

Paris, 3 mars. — La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de s'occuper de l'affaire de Sommières, qui a passionné et passionne encore à un si haut degré les populations de l'Hérault et du Gard.

Il s'agit, on se le rappelle, de l'assassinat présumé d'une bonne par un fils de famille qui en avait fait sa maîtresse, puis l'avait abandonnée.

On accusait le juge d'instruction et le parquet d'avoir trop mollement poursuivi l'information.

La chambre des mises en accusation de la cour de Nîmes, saisie par le procureur général, ne jugea pas à propos d'évoquer et de nommer un de ses membres pour procéder à une information supplémentaire.

Sur requête du procureur général, la chambre criminelle de la Cour de cassation a été, en vertu de l'article 542 du Code d'instruction criminelle, chargée de juger s'il n'y avait pas lieu de confier le soin de reprendre l'information à un juge d'instruction d'un autre siège pour cause de sûreté publique.

Conformément aux conclusions de M. l'avocat général Sarrut, la chambre criminelle de la Cour de cassation vient de faire droit à cette requête et de charger le juge d'instruction de Marseille de reprendre l'information.

L'ANARCHISTE DUPONT

A la frontière belge

Quelques jours après le jugement rendu par la cour d'assises de l'Aisne, l'anarchiste Henry Dupont, prévoyant le rejet de son pourvoi en cassation, crut prudent de passer la frontière pour échapper à la police.

Il installa un mobilier sommaire dans une maison située entre la Haute-Loge et le hameau de la Petite-Flandre et ouvrit aussitôt un débit de boissons connu sous le nom humoristique du *Château-de-la-Dèche.*

L'estaminet était assidûment fréquenté par les anarchistes Armentérois.

Dès que le mandat d'arrêt fut lancé contre le compagnon Dupont, le gouvernement belge, probablement sur la demande du gouvernement français, décerna à son tour contre lui un arrêté d'expulsion du territoire belge.

Dans la matinée de jeudi, Henri Dupont reçut notification de cet arrêté, lui enjoignant de quitter la Belgique dans les 48 heures.

Vendredi, il se rendit, pour la seconde fois chez M. Matthelin, bourgmestre de la commune de Ploegsteert, et se fit délivrer un passe-port avec frais de route pour Ostende où il s'embarquera vraisemblablement pour l'Angleterre.

En prévision de sa rentrée en France par Armentières ou Houplines des mesures spéciales de police avaient été prises à la frontière.

Comme on le voit, Henry Dupont n'a pas l'intention de se présenter aujourd'hui devant la Cour d'assises de Douai.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 98.80. — Extérieur 13/16. — Turc 22.40. — Banque ottomane 589.37. — Douanes 473.50. — Rio 390.62. — Debeers 483.75.

Tendance ferme. — Sans affaires.

Chronique Régionale

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin de la séance du 2 mars sur le maintien de l'ordre du jour:

Nord. — Ont voté *pour* : MM. Dron, Dubois, Eliez Evrard, Guillemin, Herbecq, Pierre Legrand, Sirot, Trannin ;

Pas-de-Calais, MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, Fanien, Graux, Jonnart, Ledieu et Ribot ;

Ont voté *contre*, Nord, MM. Bergerot, Déjardin-Verhinder, de Frescheville, Lafargue, Le Gavrian, de Montalembert, Plichon, Renard, des Rotours et Thellier de Poncheville;

Pas-de-Calais, MM. Adam, Basly, Lamendin et Tailliandier;

Se sont abstenus, Nord, MM. Lalou et Moreau;

Absent par congé, Nord, M. Michau.

La Chambre a adopté.

Enseignement supérieur. — Plusieurs membres de l'enseignement supérieur de Lille viennent d'être nommés dans les jurys des concours d'agrégation de 1893, savoir :

Agrégation de grammaire : M. Allègre, professeur de littérature grecque à la faculté des lettres.

Agrégation d'allemand : M. Pinloche, professeur de littérature allemande à la même faculté.

Agrégation d'Anglais, président du jury: M. Angellier, chargé du cours de littérature anglaise à la faculté des lettres.

Agrégation de l'enseignement secondaire spécial (sciences physiques) M. Damien, professeur de *physique à la faculté des sciences.*

M. Bayet, recteur de l'académie de Lille est appelé à présider le jury du concours ouvert pour le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des lettres.)

Personnel enseignant. — M. Douchez économe de l'Ecole nationale professionnelle de Vierzon, est nommé en même qualité à l'école normale de Douai, en remplacement de M. Monier.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

A ROUBAIX

Les réunions publiques. — C'est ce soir qu'auront lieu les neuf réunions publiques précédant celle de la *Paix*, où Guesde et Lafargue prendront la parole.

Voici où auront lieu ces neuf réunions, à huit heures du soir :

1° Salle Ghiot, rue Meyerbeer. — 2° Salle Lepers, rue de l'Alma. — 3° Salle Catrice. Grande Rue. — 4° Salle Branquart, rue Neuve.—5° Salle du Palais, au Pile.—6° Salle Desmettre, rue Cugnot. — 7° Salle Cnudde, rue de l'Ommelet. — 8° Salle Poulain, rue d'Italie. — 9° Salle Seynaeve, rue de Lannoy, 245.

L'élection du canton Est

Plusieurs de nos amis politiques nous écrivent pour que nous leur conseillions une attitude à prendre dans l'élection de dimanche *prochain.*

A notre avis, l'abstention pure et simple serait la meilleure manifestation.

Mais on nous objecte que les ouvriers hostiles à la candidature de Culine pourraient *être en butte à des obsessions qui les contraindraient à voter*, leur abstention pouvant leur être reprochée par les amis d'atelier.

A ceux-là nous disons: «*Si vous avez assez des candidatures d'agitation stérile, votez avec les bulletins qui vous sont offerts, en rayant le nom qui y est porté, ou, si vous pouvez le faire, à l'aide de bulletins blancs, ce qui serait encore mieux.*

Chronique locale

ROUBAIX

Une tentative de suicide. — Une jeune fille de 15 ans, Hermance Lambret, demeurant chez ses parents rue du Hutin, 6, a tenté de se suicider hier matin, vers 7 heures 1/2, dans des circonstances assez singulières.

Pendant que ses parents se trouvaient au travail elle a *absorbé* une certaine quantité d'acide phénique.

A peine avait-elle bu le liquide corrosif qu'elle poussa des cris affreux qui firent venir les voisins.

Après avoir reçu quelques soins elle fut transportée à l'hôpital.

Son état s'est beaucoup amélioré dans l'après-midi.

Un accident boulevard de Belfort. — Un ouvrier nommé Ferdinand Gérimon travaillant chez M. Cappelle, fondeur, boulevard de Belfort, a reçu hier sur les jambes, une pièce de fer qui lui a occasionné des contusions sans gravité.

Le pendu de la rue des Anges. — L'individu qui s'est suicidé jeudi, dans sa chambre, rue des Anges, est un ouvrier gazier du nom de F. Desrumaux. On ne connait pas le motif de sa triste détermination.

Une rixe. — Marie V. vivant en concubinage avec Alois D.. s'est pris de querelle avec son amant et de part et d'autre les coups ont aggravé leur cas.

Procès-verbal a été dressé.

Une femme mordue. — Dans la rue Bayart, une ménagère, Marie Dewaele, femme Broquet a été mordue à la jambe gauche, jeudi soir, par le chien d'un fraudeur Henri Hautequette, demeurant même rue.

La morsure présente quatre centimètres de surface.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars

Le conseil municipal s'est réuni hier soir pour la deuxième séance de la session ordinaire de février

La séance est ouverte à 8 heures 45, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire et en présence de 21 membres.

M. Dramais, secrétaire général de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Répartiteurs

Il est procédé au vote pour la formation de la liste des candidats à soumettre à M. le préfet pour remplir les fonctions de répartiteurs et répartiteurs suppléants pour l'année 1894.

Le dépouillement dure très longtemps.

Pour en finir, les candidats à présenter sont les mêmes que l'année précédente, à l'exception d'un seul, M. Carron-Catel, remplacé par M. Charles Leplat. Voici du reste la liste :

Répartiteurs titulaires

Résidants. — Louis Delahaye — Henri Vienne, nommé par M. le préfet pour 1893 — Charles Leplat — François Sénélar, nommé par M. le préfet pour 1893 — Jules Marescaux.

Non résidants. — Pierre Delesalle à Wasquehal nommé par M. le préfet pour 1893 — Pierre Crespel à Mouveaux nommé par M. le préfet pour 1893 — ...eroux-Hellin à Roncq — François Lecoutre à Marcq.

Répartiteurs suppléants

Résidants. — Dervaux Wetzel, nommé par M. le Préfet pour 1893. — Jubaru Jean-Louis, nommé par M. le Préfet pour 1893. — Montagne Pierre, Vanaverbeck Adolphe, Diév l Louis, nommé par M. le Préfet pour 1893. — Grau Louis, présentés en 1892. — Bataille Xavier, à Mouveaux, nommé par M. le Préfet pour 1893. — Masure-Cau, à Neuville, nommé par M. le Préfet pour 1893. — Delcourt Henri, à Boudues. — Dessauvages Jules à Roncq.

Cimetière du Blanc-Seau

Les terrains acquis pour l'agrandissement du cimetière du Blanc-Seau étaient en fermage. Pour rentrer immédiatement en possession de ces terrains, la ville, à la suite de négociations ouvertes par M. Cruque, paiera à l'occupant une indemnité de 160 francs.

Le conseil adopte.

M. le maire lit ensuite un rapport indiquant les dispositions arrêtées pour le cimetière du Blanc Seau agrandi.

Le plan passe en outre dans les mains de chaque conseiller. Le Conseil adopte et autorise l'administration à traiter avec un pépiniériste pour les plantations à faire.

Caisse d'épargne

Le maire informe le conseil de la démission de M. Desurmont, comme membre du Comité de direction de la caisse d'épargne.

Le Conseil renvoie à la prochaine séance la *désignation d'un successeur de M. Desurmont.*

Règlement de pension

Sur le rapport du maire, le Conseil renvoie à la commission des finances la demande de liquidation de pension de plusieurs employés du service de l'octroi.

Octroi

Il est nécessaire de se préoccuper de la *révision du tarif de l'octroi qui va venir à expiration.* Renvoi à la commission des finances.

(*A suivre*).

Accidents. — Mardi dernier un jeune ouvrier de l'établissement *Tiberghien*, rue de Lille, Henri Stelande, 16 ans, monteur de Jacquarts, demeurant rue de la Latte, travaillait à un métier avec un autre ouvrier, Joseph Taverne, 16 ans, cartonnier.

Ce dernier qui avait en mains un marteau frappait sur des lames d'acier qui font partie du métier. L'une de ces lames se brisa, et un éclat atteignit Henri Stelande à l'œil gauche.

Bien qu'il ressentit une douleur sur le moment, il continua néanmoins à travailler le reste de la journée et le lendemain.

Une inflammation très grande se produisit et force lui fut de venir jeudi consulter M. le docteur Dewyn qui après avoir examiné l'œil donna au jeune ouvrier le *conseil d'aller voir* sans retard M. Dujardin, oculiste à Lille.

Ce dernier n'a pu se prononcer; il pourrait se faire que l'œil soit perdu.

***

Le père de Henri Stelande, âgé de 50 ans, chef monteur de jacquarts, a été lui aussi victime d'un accident quelques jours auparavant, chez M. Tiberghien, rue de l'Alma. Il était monté sur un métier, lorsqu'un tuyau de conduite de vapeur, qui se trouvait au-dessus de sa tête, vint à se crever.

M. Stelande a été brûlé aux visage et aux mains. Bien qu'il n'y ait pas de caractère grave dans les blessures qu'il a reçues, il n'a pu encore reprendre le travail.

La fraude. — Les préposés des douanes ont arrêté les nommés Edouard Tennabec, 23 ans et Emile Plouvier, 30 ans, rattacheurs, demeurant à la Croix-Rouge, porteurs de 96,900 allumettes de contrebande.

Alphonse Dumortier, 18 ans, tisseur, demeurant à Frelinghien, a été capturé aux Phalempins avec 45,000 allumettes.

Outrage et rebellion contre la gendarmerie. — Le nommé Emile F.. 25 ans, né à Berthen, accrocheur à la gare, se trouvait jeudi soir à l'estaminet Derveaux, au pont des Piats. Il y fit des dépenses qu'il se refusait à payer et menait tapage. On prévint la gendarmerie et le gendarme Blavoet vint pour mettre F. à la raison. Il fut outragé par cet individu qui se rebella.

F. a été mis en état d'arrestation.

Avis militaire. — Tous les hommes des classes 1879 et 1880 sont invités à passer à la gendarmerie de Tourcoing à l'effet d'y retirer leur livret militaire.

Ils devront se munir du récépissé qui leur a été délivré lors du dépôt.

Conférence de géographie. — Dimanche prochain 5 mars, à quatre heures et demie, aura lieu dans la salle de géographie, place Leverrier, une intéressante conférence par M. H. Candrelier, explorateur.

Le sujet est : Une exploration au pays Goajire, Colombie. Les Indiens Goajires et leurs industries. Nombreuses projections.

Instruction militaire. — Nous apprenons que les statuts de la section spéciale d'instruction militaire créée par l'Union Tour*quennoise, viennent de recevoir l'approbation* préfectorale.

Cette section promet de marcher rapidement de pair avec notre vaillante société municipale de gymnastique; déjà, dimanche dernier, 30 jeunes gens de 16 à 20 ans étaient inscrits et d'autres doivent encore se présenter demain.

On sait que les exercices ont lieu tous les dimanches matin de 9 à 11 heures, dans le *gymnase municipal, rue Verte*; à cet effet, une partie du matériel des pompes sera transféré aujourd'hui même dans le nouvel hotel des pompiers.

La Jeunesse du Blanc-Seau a également ouvert un *cours d'instruction militaire* pour les jeunes gens de cette partie de la ville.

Chiens-Ratiers. — Aujourd'hui samedi 4 mars, à 8 heures, deuxième réunion de la Société des Chiens-Ratiers, établie Café de la Ville de St-Amand, rue de Gand, 51.

Pour dimanche 5 mars, à 10 heures du matin, une partie est engagée entre M. A. L. et M. M. L. L'enjeu est de 50 francs. Chaque chien aura 10 rats à détruire.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Février 1891

	Lots	Kilos
Soies.	1	105
Laines peign.	634	1,184,461
Laine filée.	656	289,753
Blousses.	61	68,389
Cotons.	153	94,692
Totaux.	1505	1,638,800

Février 1897

	Lots	Kilos
Soie.	3	155
Laine peignée	718	1,297,216
Laine filée.	687	296,127
Blousses	111	117,458
Cotons.	145	103,091
Totaux.	1,664	1,814,042

Février 1893

	Lots	Kilos
Soie.	4	580
Laine peignée	676	1 414.376
Laine filée.	711	310,512
Blousses	110	161,062
Cotons.	177	126,391
Totaux.	1,678	2,012,921

Conditionnements	5,434
Décreusage.	208
Titrage	90

Le Directeur de la Condition publique,
Arthur BONTE.

Marcq-en-Barœul. — Un individu qui avait logé chez M. Louis Destombes, mécanicien au hameau du Pont, a commis un vol d'effets d'habillements, d'une somme de 40 f. contenue dans un porte-monnaie renfermé dans une malle.

Halluin. — *Fin de la grève.* — La grève de la maison Dewilde et Cie a pris fin mercredi matin à neuf heures ; 44 ente-quatre grévistes sur quarante ont repris le travail. Les livrets des six autres ont été déposés au conseil des prud'hommes, où ils *sont à leur disposition.*

Menaces de mort. — Procès-verbal a été transmis au parquet, par la police d'Halluin, à la charge de Constant Vanghenberghe, journalier, 31 ans, expulsé de France pour délits divers. Dimanche dernier, vers onze heures du soir, étant venu à Halluin, il a menacé de mort et s'est livré à des violences graves sur MM. J.-B. Delporte et Jules Demunck, tisserands; c'est grâce à l'intervention d'un courageux passant, resté inconnu, que Vanghenberghe qui avait sorti son couteau tout ouvert dessous sa blouse, n'a point blessé MM. Delporte et Demunck.

Accident. — Mlle Emma Dewaele, 18 ans, ouvrière chez MM. Gombert et sœurs, fabricant de chromos, gravier de Bousbecque, demeurant à Menin, a eu hier, vers trois heures de l'après-midi, la première phalange de *l'index de la main droite* mutilée par la machine à couper les chromos.

M. le docteur Pierchon, chez qui la blessée avait été conduite, a immédiatement procédé à l'amputation de la partie écrasée.

Cet accident est imputable à l'imprudence de la victime. Le commissaire de police a ouvert une enquête.

LILLE

Vol audacieux rue du Curé-Saint-Etienne

Une femme bâillonnée

Hier, vers midi, un individu, se disant agent de la police de sûreté, s'est présenté chez les époux Robiquet, dans l'appartement qu'ils occupent au 1er étage de la maison portant le n° 21 de la rue du Curé-St-Etienne.

Il demanda à voir comment les enfants étaient entretenus et élevés. Mme Robiquet, *qui se trouvait alors seule* avec sa servante, ne comprit rien à cette démarche.

Le soir, vers 7 heures et demie, la servante alla allumer le feu dans une salle à manger, séparée de la cuisine par un couloir ; à ce moment Mme Robiquet était avec sa mère dans la cuisine.

Quelques instants après, Mme Robiquet alla voir si le feu, qui venait d'être allumé, *marchait. Comme elle ne revenait pas*, au bout de dix minutes, sa mère en fut surprise et voulut en connaître la raison.

Elle envoya ouvrir la porte de la cuisine; mais celle-ci était fermée à clé ; elle ouvrit alors une fenêtre donnant sur une cour intérieure, et un voisin, M. Blicq, entendant ses appels, vint la délivrer.

Ils se dirigèrent ensemble vers la salle à *manger, où ils éprouvèrent également* de la difficulté à ouvrir la porte. La résistance ici était due au corps de Mme Robiquet, qui gisait sur le sol bâillonnée et inanimée. En même temps, ils remarquaient que les meubles étaient bouleversés et avaient été fouillés.

On commença par rappeler à elle Mme Robiquet, qui raconta qu'elle était accroupie en *face du foyer qu'elle cherchait à* activer, quand, tout à coup, elle sentit qu'on lui passait une serviette sur la bouche.

Avant d'avoir pu pousser un cri, elle était renversée, à moitié étouffée, puis elle s'évanouissait.

Mme Robiquet porte aux mains quelques ecchymoses provenant sans doute, des efforts qu'elle a faits pour se dégager avant de s'évanouir.

On procéda ensuite à la constatation du vol. Dans la salle à manger se trouve une alcôve renfermant deux lits et une armoire près de laquelle est un porte essuie-mains.

C'est sur ce dernier meuble que le voleur a pris la serviette qui a servi à faire tomber Mme Robiquet. Une fois cette personne dans l'impossibilité de l'empêcher d'opérer son